

Le libre-arbitre : l'éternel débat.

Jean Sousselier (12/2013)

Cet article a été publié dans la lettre de X-Philo n°7 :

<https://sites.google.com/site/xphiiaiiiiii/>

1. Situation générale.

La question du libre arbitre n'a cessé de préoccuper les philosophes, depuis les Grecs jusqu'à Sartre en passant par Saint-Augustin, et le débat est peut-être aujourd'hui plus vivace que jamais.

De quoi s'agit-il ? Voici la définition qu'en donne Wikipedia :

« Le **libre arbitre** est la faculté qu'aurait l'être humain de se déterminer librement et par lui seul, à agir et à penser, par opposition au déterminisme ou au fatalisme, qui affirment que la volonté est déterminée dans chacun de ses actes par des « forces » qui l'y nécessitent. « *Se déterminer à* » ou « *être déterminé par* » illustrent l'enjeu de l'antinomie du destin ou de la « nécessité » d'un côté et du « libre arbitre » de l'autre.

Il ne s'agit pas ici de faire un exposé complet sur la question, on pourra se reporter pour cela à l'excellent article de Marc Muller, dans la lettre de X-Philo n°4 : « Conscience et libre arbitre ».

Il s'agit simplement d'apporter quelques éléments de réflexion, propres à confirmer ou infirmer les thèses en présence, à savoir :

- Le matérialisme, qui réduit entièrement l'esprit aux mécanismes physico-chimiques à l'œuvre dans le cerveau, rendant illusoire la conscience et le libre-arbitre. Le déterminisme qui lui est attaché est soutenu par la plupart des scientifiques (Monod, Changeux, Dawkins par exemple).
- Le monisme, qui fait intervenir un élément *psychique* ou *spirituel* immanent au cœur des cellules, voire au cœur des particules élémentaires, ce qui limite ipso-facto le déterminisme classique, tout en excluant le libre-arbitre. Le monisme apparaît sous différentes formes chez les animistes, plusieurs traditions orientales, les vitalistes, Leibniz, Spinoza, Teilhard de Chardin,...
- Le dualisme, qui affirme l'existence d'une *âme* extérieure à la matière, et la transcendant, autorisant ainsi le libre-arbitre (Descartes, les religions monothéistes en partie..).

Il faudrait y ajouter le fatalisme, mais ce dernier n'ouvre pas la porte au débat, il n'y a donc rien à en dire.

2. Le matérialisme : questions sans réponses.

Le matérialisme apparaît comme la position la plus solide, puisqu'il s'appuie sur les succès de la science, sur la rationalité de l'esprit humain, alors que les autres positions reposent sur des spéculations. Nous allons donc le critiquer en premier, et montrer qu'il n'est pas sans failles.

On ne peut pas parler du libre-arbitre sans évoquer la conscience car, il est acquis qu'il n'existerait pas sans elle. Mais y a-t-il possibilité de conscience sans libre-arbitre ? Et d'abord qu'est-ce que la conscience ? On ne doit pas l'assimiler à l'ensemble des phénomènes mentaux, qui comprennent en particulier :

- Les petites perceptions dans notre esprit : une foule de faits que notre esprit prend en compte sans que nous en ayons conscience
- Les rêves (endormis ou éveillés !) dont le déroulement n'est ni maîtrisé ni même connu.
- Les pensées mécaniques (associations d'idées, remémorations spontanées, calculs mentaux, etc.)

Toutes ces manifestations se font à l'insu de nous, nous n'en avons pas conscience, et pourtant il s'agit bien du travail d'un paquet de neurones ! Et il est plus que probable que certaines d'entre elles se produisent également chez les animaux.

Mais à côté de ces processus de pensée inconscients et fonctionnant en parallèle, la conscience est un processus fonctionnant de manière sérielle, dirigée, volontaire. Et là, il s'agit bien de la conscience, qui est à l'œuvre par instants seulement, puisque la plupart du temps, nous accomplissons des tâches d'une façon mécanique, « sans en avoir conscience ». Un matérialiste peut soutenir qu'il ne s'agit là encore que de réactions physico-chimiques dans nos neurones, nonobstant la sensation très forte que l'on a de la spécificité de la réflexion consciente, ou de la conscience réflexive, puisque le cerveau se pense en train de penser. Mais il sera obligé de constater la différence entre deux cerveaux, ou plutôt entre deux façons de fonctionner du cerveau : l'une inconsciente, et dont on peut volontiers admettre qu'il ne s'agit que d'un fonctionnement déterministe, mais l'autre ayant prise sur le premier. L'un est objet, et il est agi, l'autre est sujet et il agit. Comment le fonctionnement des mêmes neurones peut-il présenter deux aspects de nature si différente ? Car il s'agit bien des mêmes neurones et du même fonctionnement (toutes les études montrent qu'il n'y a pas d'endroit privilégié abritant la conscience). D'où vient la différence ? Dire qu'il s'agit d'une « propriété émergente » revient à dire « et voilà pourquoi votre fille est muette ».

Tout cela n'est certes pas une preuve décisive contre le matérialisme, mais cela pointe une difficulté majeure pour cette thèse. On peut supposer que cette conscience, émergeant de la complexité, est absente chez les jeunes enfants et chez les animaux (le test d'identification dans un miroir avec une tache sur le front n'est pas probant). Donc elle apparaît suite à un apprentissage, ainsi que le premier cerveau, celui qui « pense » d'une manière inconsciente, et dont il est raisonnable de penser qu'il est programmé suite à des stimuli externes ou internes. Mais quels genres de stimuli ont permis l'éclosion de ce deuxième cerveau, celui qui dirige, ordonne le fonctionnement du premier ? Imaginons un robot, qui pourrait avoir un cerveau aussi complexe que le nôtre. Et bien entendu, à sa naissance, c'est-à-dire quand il sort d'usine, ce n'est que du « hardware », il n'est pas question de l'alimenter avec un programme préétabli, la transcendance est exclue ! En revanche, nous l'avons muni d'autant de capteurs et de moyens d'action que nécessaire. Comment une pensée, même embryonnaire, même celle du premier cerveau, pourrait-elle naître ? C'est tout simplement inimaginable si on ne lui a pas fourni au

départ un certain nombre de règles : par exemple une règle de survie, des moyens d'identifier ce qui nuit à sa survie, et ce qu'il faut faire en cas de danger, etc. Comment se passe l'apprentissage d'un nouveau-né ? Il réagit à des stimuli simples de plaisir, de douleur par exemple, qui sont inhérents à la vie. Il faudrait donc que le robot soit doté d'un minimum de programmes qui lui permettent d'identifier ce qui lui est nuisible (si on lui tape dessus par exemple) et ce qui lui est bénéfique. Avec quelques règles comme celles-là, on peut supposer qu'il peut développer des programmes plus complexes lui donnant l'apparence de l'intelligence. Admettons. Il n'empêche que rien ne se serait passé s'il n'y avait eu au départ *l'intention* de lui inculquer des règles premières, ce qui complique la défense du matérialisme. Enfin, même si on accepte le développement d'une intelligence propre à assurer la survie du robot et à augmenter son plaisir, on a du mal à sortir d'un automatisme pur et simple, et on est loin d'imaginer comment pourrait survenir le deuxième cerveau, c'est-à-dire quelle *nécessité* entraînerait l'apparition d'une conscience réflexive, capable d'inventer la métaphysique, de composer la Symphonie Héroïque, ou de se poser des questions sur la puissance du continu. Le matérialisme a donc des obstacles redoutables à franchir pour cesser d'être considéré comme un dogme, au même titre d'ailleurs que le dualisme et le monisme, qui ne sont pas plus scientifiquement établis.

Le matérialisme se heurte de plus à la contradiction suivante : à celui qui prétend agir librement, il répond « vous êtes victime d'une illusion, vous croyez agir librement, mais c'est le paquet de neurones qui a agi à votre place ». Très bien, mais à qui s'adresse ce « vous » ? Qu'est-ce que ce « je » qui est *extérieure* au paquet de neurones ? C'est très étrange et difficilement compatible avec une position purement matérialiste.

Enfin, dernier argument contre le matérialisme (ce n'est pas du tout une preuve, juste une épine dans le pied) : que deviennent la morale, la dignité de l'homme dans une perspective purement matérialiste ? Elles disparaissent complètement, et pourquoi privilégier le sort d'un homme à celui d'un animal ou d'un robot ?

3. Monisme et dualisme : réponses sans questions.

Si on veut sortir du schéma purement mécanique de l'homme, et refuser que ses actions comme ses pensées ne sont pas totalement déterminées, alors on est obligé d'admettre que quelque chose de *non matériel* agit dans, ou au-dessus de l'esprit humain : on soutient alors le monisme ou le dualisme, selon que ce quelque chose est immanent ou transcendant à la matière.

Pour ce qui est du monisme, il n'y a guère de preuves ni pour, ni contre. Il faut simplement noter qu'il a des adeptes anciens et très respectables. Par exemple le vitalisme affirme qu'il doit y avoir un certain composant non mécaniste aux travaux de l'esprit. Ceci pourrait être un composant spirituel, une force indéterminée, qui ne pourraient pas être décrits. Un vitaliste soutient que les lois connues de la physique ne peuvent jamais produire la prise de conscience de soi-même, alors il doit y avoir autre chose. On ne sait pas ce que cette autre chose pourrait être, car on ne connaît rien d'une force qui pourrait influencer les décisions humaines indépendantes de la causalité physique, mais cela ne signifie pas qu'elle ne puisse pas exister. De fait, les avancées de la science au vingtième siècle permettent de penser que le monisme pourrait reposer sur des bases solides, par exemple en s'appuyant sur l'indétermination quantique. Il met à mal le déterminisme classique, mais également le libre-arbitre, lequel existe bien au niveau des particules, mais on a du mal à comprendre comment l'agrégat des psychismes élémentaires forme un nouveau psychisme globalisateur cohérent.

La seule thèse autorisant le libre arbitre est donc le dualisme. Les critiques à son égard sont bien entendu nombreuses et anciennes sur le plan philosophique, mais elles existent aussi sur le plan scientifique depuis quelques dizaines d'années. Examinons les plus connues.

Les expériences de Libet tendent à prouver que la décision d'un acte est antérieure à la conscience qu'on a de cette décision, ce qui fait disparaître le libre arbitre. Voici comment elles procèdent : un sujet était invité à appuyer sur un bouton lorsqu'il le souhaitait, et à noter le moment où il avait pris sa décision en regardant une horloge ; par ailleurs, un électroencéphalogramme enregistrait l'activité électrique de son cerveau, Libet pouvait ainsi noter le moment précis où le cerveau déclenchait le geste du sujet. Normalement, l'ordre de ces trois événements aurait dû être : 1. Décision 2. Activité du cerveau 3. Début du mouvement. Or, à sa grande surprise, la décision telle qu'elle était notée par le sujet intervenait 0,3 seconde après que le cerveau se fut manifesté pour donner l'ordre de faire le geste. D'où la conclusion que la conscience du libre arbitre n'est qu'une illusion, on prend simplement acte de quelque chose décidé par le cerveau à notre insu. Mais ces expériences sont très controversées, la moindre des critiques qu'on peut leur adresser réside dans le fait que ce qui est mesuré, **ce n'est pas le moment de la conscience de la décision, mais le moment où le sujet décide de faire état de cette prise de conscience**, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et qui peut expliquer les écarts constatés.

Ensuite les critiques de Daniel Dennett concernant « l'homoncule ». Il s'agit du « je » qui est à l'intérieur de nous, qu'on se refuse à assimiler à un paquet de neurones, et donc que l'on considère comme une entité immatérielle : c'est lui qui nous regarde penser, c'est lui qui interprète les taches dans le cerveau correspondant à une image captée par les yeux, c'est lui qui dirige nos pensées, etc. Daniel Denett critique cette conception en arguant que cet homoncule devrait lui-même contenir un autre homoncule, et ainsi de suite par régression infinie. Mais la faille de cette critique réside dans le fait que Denett identifie l'homoncule au sujet qui l'abrite, en le supposant constitué de matière comme lui, et donc soumis aux mêmes contraintes. L'erreur consiste bien dans l'incapacité à imaginer cet homoncule comme un être immatériel, donc non soumis aux mêmes contingences.

Mais même en acceptant le dualisme, comment comprendre le libre arbitre ? Même s'il y a un « je » immatériel qui décide, en vertu de quoi prend-il ses décisions ? Si ce n'est pas par hasard, c'est forcément en vertu de quelque chose. Oui, mais il faut admettre que ce quelque chose appartient, non pas au monde matériel, mais à un monde se situant sur un autre plan, qui n'est pas régi par les mêmes règles, qui n'est pas déterminé par des processus physico-chimiques à l'instar de tous les phénomènes étudiés par la science. Ce pourrait être par exemple le monde des idées platonicien, auquel cas les décisions émergeraient de ce monde pour être traduites en processus mentaux donc en actes. Cela pose les deux questions suivantes :

Premièrement, cela revient à repousser plus loin la liberté, les décisions ne résultant plus d'un processus physico-chimique, mais d'un monde d'idées qui nous est après tout extérieur. Ce n'est pas le « je » qui décide, mais le « vrai » ou le « bien » dans lequel nous baignons. Certes ; il n'empêche qu'ainsi nous sommes au moins affranchis du domaine matériel et de sa causalité banale : nous ne sommes peut-être pas libres, mais nous ne sommes pas non plus dépendants des processus reconnus par la science et par l'expérience quotidienne, et c'est déjà énorme. Et le « je » nécessaire pour parler du libre-arbitre est peut-être situé aussi dans ce monde extérieur à notre corps physique, monde dans lequel les mots « causalité », « liberté » n'ont plus le sens vulgaire que nous leur donnons. Nous sommes libres par rapport à ce monde physique, et pour l'autre monde la question ne se pose pas, ou en tous cas pas dans les mêmes termes.

Deuxièmement, on se heurte au problème du « ghost in the mind » : comment l'esprit immatériel peut-il agir sur la matière ? Deux réponses peuvent être apportées à cette question : la première est que le fait de ne pas savoir expliquer scientifiquement un phénomène n'est pas la preuve que ce phénomène n'existe pas. La seconde réponse trouve sa source dans la science elle-même : la physique quantique ouvre la voie à des événements indéterminés, au sens classique du terme, dont une des explications suppose une composante « spirituelle » accompagnant la composante « matérielle » de la réalité.

4. Conclusion.

Bien entendu, les éléments présentés dans cet article n'épuisent pas le débat, ainsi du reste que le prévoit Kant quand il pose qu'il ne sera jamais tranché, de même que ceux de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme (il semble que ces trois questions soient intimement liées). Le but recherché était de procéder à une analyse critique des thèses en présence : pour le matérialisme, qui semble a priori ne pas offrir de prise à la critique, il fallait montrer que son cadre étroit bute sur l'explication de phénomènes qui lui échappent. Pour le monisme et le dualisme, dont les critiques sont plus faciles eu égard à leur côté spéculatif, et au manque évident de possibilités de vérifications, voire aux débuts de preuves contraires, il s'agissait de montrer que ces critiques n'étaient pas définitives, et les preuves pas si solides que cela. Enfin, pour les tenants du libre-arbitre, il s'agissait d'en examiner les conditions et les limites. C'est ce qui a été tenté, d'une manière qui repousse le libre arbitre bien loin de nous et de notre connaissance, mais c'est sans doute le prix à payer pour le sauver.

Compléments ajoutés en 2025.

Développons ce qui a été écrit plus haut :

Mais même en acceptant le dualisme, comment comprendre le libre arbitre ? Même s'il y a un « je » immatériel qui décide, en vertu de quoi prend-il ses décisions ? Si ce n'est pas par hasard, c'est forcément en vertu de quelque chose. Oui, mais il faut admettre que ce quelque chose appartient, non pas au monde matériel, mais à un monde se situant sur un autre plan, qui n'est pas régi par les mêmes règles, qui n'est pas déterminé par des processus physico-chimiques à l'instar de tous les phénomènes étudiés par la science.

C'est une hypothèse qui a le mérite de résoudre plusieurs problèmes : s'il existe un monde non physique, mais disons « psychique », qui a ses lois et auquel obéit le « je », donc la conscience, il en résulte que :

- Le libre arbitre n'a aucune origine dans le monde matériel, le seul accessible à nos sens et à la science. **Il dépend d'un déterminisme psychique et non physique.** Un robot ne pourra donc jamais y avoir accès, et ne pourra jamais égaler un homme.
- Dire que la conscience obéit à des règles d'un monde psychique est **plus satisfaisant pour l'esprit que d'exclure toute cause**, comme si toute décision libre provenait de nulle part.
- Cela abolit le paradoxe suivant : « si le libre arbitre existe, Dieu ne peut pas savoir ce que je vais faire, donc il n'est pas tout puissant ». Car en fait **l'avenir est bien prévisible pour qui connaît toutes les règles du monde psychique.**